Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260407-2026D035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D035

RECOURS à L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt-six, le 04 avril à 9 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 31/03/2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, André NEDELEC, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Sébastien BOUGET, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Patrick JAOUEN, Géraldine MERRET, Maxime LESTRUHAUT, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY, Jérémy LAINE, Fleur GUERIN
Absents/Excusés : Alain TIRILLY pouvoir à Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Isabelle CHAILLOU
Secrétaire de séance : Maryannick PENN
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13 Procurations : 2

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif de l'exercice 2026 – budget principal Commune ;
VU le budget primitif de l'exercice 2026 – budget annexe Commerce et Services ;
VU les propositions des différentes banques sollicitées ;
Considérant que les différents projets de la commune : travaux de voirie, hangar photovoltaïque, travaux à l'école, création d'une voie cyclo-piétonne, nécessitent un financement de 200 000€ sans différé de remboursement au niveau du budget principal Commune ;
Considérant que les travaux de création d'une maison de services (hors logement) nécessitent un financement de 200 000€ avec différé de remboursement de 2 ans, au niveau du budget annexe Commerces et Services ;
Considérant qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt pour assurer l'équilibre de la section d'investissement de ces budgets.

Pierre LE GOFF, Maire, présente aux membres du conseil municipal les offres du Crédit Agricole :

	Pour le budget Commune	**Pour le budget Commerces et Services**
Montant	200 000,00 €	200 000,00 €
Durée	240 mois	300 mois
Différé	0 mois	24 mois
Périodicité	Trimestrielle	
Taux	4,03%	4,09%
Frais de gestion	0,00%	
Catégorie	Échéance constante intérêts perçus à terme échu proportionnel	

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'AUTORISER le recours à l'emprunt dans les conditions présentées ci-dessus ;
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de prêts et l'ensemble des documents afférents et à procéder à toutes démarches nécessaires à la réalisation de ces emprunts.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF